

## PV SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

L'An **DEUX MIL VINGT**, le **PREMIER JUILLET**, à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 23 juin, en séance ordinaire, s'est réuni à la Maison des associations, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE, Adjoint  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Angélique GELIS, Antonia CHARLES, ,  
Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Maria Da Conceicao ABRUNHOSA, Michèle LUTZ,  
Laurence GODENIR et Anne-Gabrielle MATHIEU et MM Michel VINCENT, Serge MOLINARI,  
Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Marc BERTON,  
M. Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Richard FROSSARD,  
Nicolas BALMONT, Conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Michèle MADDALENA donne procuration à M. Marc MILLET-URSIN  
Mme Sophie PIAIA donne procuration à Mme Mylène FORESTIER

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

Numéro	Titre – Objet	Décision
2020-035	<b>Délégation du conseil municipal au Maire – Précision sur le point 22°</b> L'article L 2122-22 du cgct permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour faciliter l'administration communale. Le Maire en rend compte à l'assemblée au mois trimestriellement.	<b>Unanimité</b> 26 voix pour
2020-036	<b>Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal</b> Suite aux remarques formulées par les services préfectoraux, modification des articles 8, 17 et 19 du règlement.	<b>Unanimité</b> 26 voix pour
2020-037	<b>Convention d'Entente intercommunale pour la gestion de services, équipements communs et soutien au monde associatif</b> : Désignation des 3 délégués : M. Coutin, Mme Forestier et M. Millet-Ursin	<b>Unanimité</b> 27 voix pour
2020-038	<b>Délégation de service public de l'eau potable</b> : Approbation de l'avenant n°4 du fait de la période de crise sanitaire.	<b>Unanimité</b> 27 voix pour.
2020-039	<b>Gestion du service public d'eau potable</b> : choix du maintien en concession du service et lancement de la procédure de délégation de service public.	<b>Majorité</b> 24 voix pour – 2 Abstentions et 1 contre
2020-040	<b>Redevance d'occupation du domaine public des réseaux d'eau potable</b> : Mise en place de la redevance et tarification à 30€HT le km.	<b>Majorité</b> 26 voix pour et 1 contre
2020-041	<b>Budget principal de la Commune 2020 – Décision modificative n°1</b> : Prêt de 20 000€ au budget annexe vol libre 2020.	<b>Unanimité</b> 27 voix pour
2020-042	<b>Budget annexe Vol libre 2020, décision modificative n°1</b> : emprunt et remboursement du prêt au budget principal et ajustement de crédit d'imprévu.	<b>Unanimité</b> 27 voix pour
2020-043	<b>Tarifs communaux 2020, adaptation</b> : mise en place d'une tarification prorata temporis des abonnements annuels non pourvu sur les boucles d'amarrage de Bout du Lac et Glière.	<b>Unanimité</b> 27 voix pour
2020-044	<b>Convention avec le CDG74 pour la gestion des dossier chômage.</b>	<b>Unanimité</b> 27 voix pour.

**Les délibérations et débats sont à la disposition du public en Mairie aux heures d'ouverture et sur le site internet : [www.doussard.fr](http://www.doussard.fr)**

Fait à Doussard, le 02 juillet 2020

Le Maire

Michel COUTIN


